



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0309

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réservation et achats de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Communauté urbaine de Lyon et prestations annexes - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustau, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0309**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Réservation et achats de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Communauté urbaine de Lyon et prestations annexes - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les élus communautaires et les agents de la Communauté urbaine de Lyon sont amenés à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions tant sur le territoire métropolitain qu'en dehors de celui-ci.

Dans ce cadre, la réservation et l'achat de ces titres de transport et d'hébergement sont assurés, pour les agents, par la direction des ressources humaines notamment, et, pour les élus communautaires, par la direction des assemblées et de la vie institutionnelle.

Ces prestations sont commandées, conformément à la législation en vigueur et à la réglementation relative aux frais de déplacements des fonctionnaires et des élus auprès de services d'organismes spécialisés dans l'organisation de voyages, à savoir :

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,
- la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales,
- le décret n° 88-168 du 15 février 1988 relatif aux congés bonifiés,
- la loi n° 92-8 du 3 février 1992 permettant aux collectivités territoriales d'assumer directement les frais liés aux missions des élus locaux.

Le marché public actuel passé en 2012 arrive à échéance le 20 septembre 2014. Dès lors, il a été convenu de le renouveler.

En conséquence, une procédure adaptée a été lancée en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la réservation et achats de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Communauté urbaine de Lyon et prestations annexes.

Les prestations envisagées comprennent l'achat (réservation, émission et livraisons) de titres de transport aériens et ferroviaires, nationaux et internationaux, ainsi que les prestations annexes : organisation de voyage "clef en main" de groupes, location de véhicule, hébergement, guides, interprètes, restauration et autres contributions en France et à l'étranger pour les déplacements individuels ou en groupe des élus et des personnels de la Communauté urbaine.

Le marché fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 19 mois et 20 jours à compter du 21 septembre 2014 reconductible de façon expresse une fois pour la même durée.

Le marché ne comportera pas d'engagement de commande minimum ou maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est de 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC pour la durée totale du marché.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 18 juillet 2014, a classé première l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, et a choisi l'entreprise Selectour AFAT Voyages OVP.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande : Réservation et achats de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Communauté urbaine de Lyon et prestations annexes et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Selectour AFAT voyages OVP pour une durée ferme de 19 mois et 20 jours reconductible de façon expresse une fois 19 mois et 20 jours.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 500 000 € HT (3 000 000 € TTC) sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € TTC en 2014-2015,

- 1 000 000 € TTC en 2016,

- 1 000 000 € TTC en 2017,

Pour le personnel communautaire :

- compte 6256 - fonction 020 - budget principal et budget annexe du restaurant communautaire - opérations n° 0P28O2406 et n° 5P28O2406,

- compte 6256 - fonction 020 - budgets annexes des eaux et de l'assainissement - opérations n° 1P28O2406 et n° 2P28O2406 ;

Pour les élus communautaires :

- compte 6532 - fonction 021 - budget principal - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.